

## Martine LE GAL

---

**De:** sinda soyah <[REDACTED]>  
**Envoyé:** lundi 18 janvier 2021 20:58  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Avis PLU Bois-le-Roi

Bonjour, il est indispensable que la nature continue à être protégée à Bois le roi. Il n'est pas possible que des terrains soient divisés pour multiplier les constructions. Il faut faire en sorte de préserver les arbres, végétations et animaux, hérissons, écureuils etc. C'est l'identité de cette ville et c'est aujourd'hui une question de vie pour les générations futures. Je suis contre la densification. Il faut préserver les zones boisées comme celle entre la crèche, le collège et les virons. Ils sont des bouffées d'oxygène. Une densification entraînerait également plus de circulations automobiles et toujours plus de pollution.

La hauteur des bâtiments doit rester limitée à 3 ou 4 étages pour préserver le charme authentique de ce village. Je ne suis pas venu vivre ici pour me retrouver entourée de barres d'immeubles et de bétons. Les nouvelles constructions doivent être indispensables et résilientes. Les bords de Seine sont également des zones à protéger ainsi que la faune et la flore qu'ils abritent.

Il faut limiter les constructions en nombre et en taille. Limiter la construction d'antennes. Limiter le bétonnage et favoriser, prioriser la nature. Plutôt que chercher comment et où construire, trouver le moyen de donner plus de place à la nature pour mieux vivre.

J'espère que ce PLU permettra de protéger la faune et la flore de Bois le Roi ainsi que son caractère encore un peu ancien pour nous assurer un avenir sain.

Cordialement

Sinda Soyah

Bacote

**Martine LE GAL**

---

**De:** Philippe LEFORT <[REDACTED]>  
**Envoyé:** mardi 19 janvier 2021 08:45  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** modification PLU

Monsieur le Maire

Veillez prendre en compte mon avis défavorable sur la modification du PLU de Bois le Roi.

La minoration des contraintes de constructibilité, l'objectif de densification, le réservoir de foncier pour projets immobilier sous le nom de périmètre d'attente, sont autant de facteurs visant à détériorer le cadre de vie privilégié de Bois le Roi.

Cordialement

philippe Lefort

[REDACTED]

Bois le Roi

**Martine LE GAL**

---

**De:** Joly Mélanie [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 19 janvier 2021 14:02  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Remarques sur le projet de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi

Monsieur,

Le département de Seine-et-Marne déclare sur son site internet : "Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs".

Bois-le-Roi a une situation écologique particulière entre les milieux de la vallée de la Seine et ceux de la forêt de Fontainebleau (voir carte IGN au 1/25000e). La commune se situe au milieu de réservoirs de biodiversité et constitue un chaînon essentiel pour la continuité naturelle.

Les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune et ses abords, sont menacés de disparition sous la pression immobilière ; nous assistons à une dangereuse régression de la biodiversité locale. Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui, non seulement fragilise la strate arborée et les nombreux milieux humides à Bois-le-Roi, mais aussi les constructions déjà existantes.

Nous demandons, au vu de :

- l'accélération du rythme de divisions des terrains et la construction parfois sur la parcelle entière qui font disparaître les grands espaces propices à la faune et à la flore ;
  - la multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées ;
  - l'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation (et qui mettent en place un éclairage permanent) ;
  - la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ;
  - la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol ;
- la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification.**

### **Il y a urgence à protéger les milieux naturels de la commune**

Dans le bilan de concertation, à la question « La protection de Bois-le-Roi ne devrait-elle pas passer par la création d'espaces boisés (classés) supplémentaires ? », la réponse est : « ce point mériterait une étude plus longue des besoins de la commune ». C'est justement parce que les besoins de la commune vont croissants, en raison de l'augmentation de la population et de la densification planifiée par le projet de territoire, qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels dont la valeur biologique et patrimoniale sont reconnues. Ces mesures de protection ne vont pas à l'encontre de la croissance, au contraire, elles l'anticipent.

C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois soient protégés en urgence.

Cette carte, réalisée à partir des observations des habitants, est loin d'être exhaustive et constitue donc un **socle minimum de protections à mettre en place sans attendre**. Sans cela, ces milieux exceptionnels, qui abritent des espèces endémiques et menacées (crapauds, chauve-souris, lucioles, oiseaux...) disparaîtront à court ou très moyen terme.

Enfin, il ne suffit pas d'écrire " *les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité* " (notice de présentation, page 88) pour que ce soit vrai. Seule la mise en place de mesures de protection concrètes permettra de l'affirmer.

En vous souhaitant bonne réception de nos remarques, nous vous adressons, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

Mélanie Joly-Godel

[REDACTED]  
77590 Bois-le-Roi

**Martine LE GAL**

---

**De:** Laurent Guisot <[REDACTED]>  
**Envoyé:** mardi 19 janvier 2021 13:45  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Objet:** Enquête PLU : Espaces naturels à protéger

Bonjour,

Dans le cadre du projet d'évolution du PLU, en tant qu'habitant de Bois Le Roi, je souhaite protéger les espaces naturels ci-dessous :

- Les Sesçois
- La Gare
- La Cave
- Les Varions-Collège
- Mare au Claviau
- Les Pourris
- Lavoir
- Foucherolles
- Ancienne ferme bacotte
- Parc du château de Brolles
- Brolles
- Les Grès
- Bois de l'Ermitage
- Carrés potagers
- Sentier Grin noir
- Continuité des mares de bord de seine
- Chemin des coureurs / GR1
- ZNIEFF et parcs remarquables
- ZNIEFF / Continuité écologique

Merci.

Laurent Guisot  
[REDACTED]  
77 590 Bois Le Roi  
[REDACTED]